—Pour vous, bien sûr!

Et sur cette franche répartie de son usurier ordinaire, M. de Valréor le quitta, en lui promettant d'obéir à ses derniers ordres.

Le lendemain, le duc reçut sa nouvelle famille et Maria lui parut embellie! Elle n'avait pourtant pas épuisé la gamme savante de ses toilettes à sensation!

Elle l'émerveilla encore les jours suivants, marchant progressivement vers l'apothéose finale, le mariage.

Il ne pouvait plus se séparer d'elle, même en rêve!

Le duc de Valréor, follement épris, vit briller, resplendir sa jeune et troublante fiancée dans ses salons, en soirée, au spectacle, aux courses, au bois, partout enfin où une femme peut se faire admirer dans la ville des merveilles!

C'était un nouvel astre de beauté qui se levait à l'horizon parisien, si riche en étoiles de toutes grandeurs. On s'en émut et l'on envia l'heureux duc de Valréor....

Il donna bientôt une fête éblouissante dans son hôtel princier du faubourg Saint-Honoré pour consacrer ses fiançailles.

Maria avait mis sa toilette dite "suprême" pour cette grande occasion. Les Boucart de Lorme entraient de plain-pied dans l'aristocratie! L'ancienne femme de chambre avait fait, elle aussi, sa "conquête de Paris"!....

Cette soirée fut bien "le plus beau jour de sa vie!" Elle ne marchait plus... elle planait dans un monde enchanté.

Boucart lui-même se conduisait en gentleman, ne bougeant guère du buffet, très digne dans son habit, orné d'une rosette étrangère qu'il s'était procuré la veille.... lui seul savait comment et à quel prix.

La belle Maria officiellement présentée comme la cousine du duc de Valréor et sa fiancée fut la reine.... "l'impératrice" de la soirée!....

Elle était éperdue.... grisée et charmée.... Sa raison s'envolait au milieu des parfums et des flots d'harmonie de cette fête dont elle était l'idole.

Jamais ses rêves d'ambition n'étaient montés aussi haut que cette réalité! Elle en avait le vertige!....

Elle croyait vraiment assister à une féerie!

Et quelle ivresse sans pareille quand le duc de Valréor vint lui demander d'être son cavalier pour la valse

Oh! cette valse sous les mille feux des lustres, avec le chatoiement des diamants dans les yeux, devant la haute société parisienne qui l'adorait et l'enviait.... quelle extase! quelle voluptueuse et délirante ivresse! quel triomphe enfin!....

Et, après cela, ce fut tout. Elle disparut comme une déesse remontant vers l'Olympe....

Le lendemain, M. de Valréor était encore sous le charme de cette radieuse et superbe vision, accablé des félicitations de son monde, quand il apprit le départ de sa fiancée pour la campagne de sa tante....

—Chère Maria!...... fit-il avec émotion...... Aussi belle que bonne!....

La princesse des *Mille et une nuits* était redevenue l'ange gardien de sa parente malade!

C'était à lui dresser des autels.... à commencer par celui de l'hyménée!

Mais quelle cruelle souffrance d'amour pour le pauvre duc de Valréor!....

XIV

UN COUP DUR!

Ristein avait tenu parole. La situation financière du duc de Valréor s'était non seulement améliorée, mais complètement rétablie; il ne devait plus rien à personne, sauf à son banquier, devenu son seul et unique créancier.... comme celui de Boucart!

L'usurier les attendait tranquillement dans son coin, sûr d'échanger bientôt son double tas de paperasses contre deux superbes monceaux d'or.

—Voilà bien la plus merveilleuse affaire de ma vie,—se disait-il;—mon fils n'épousera pas sa belle cascadeuse, et d'une; le digne Boucart me paiera ses vieilles créances, et de deux; le duc de Valréor, lui, s'acquittera envers moi, redeviendra riche et se ruinera une dernière fois à mon bénéfice.... Oui une dernière fois, car après je l'abandonne.... Il ne vaudra plus rien.... et de trois! Je disais bien que d'une pierre je ferais plusieurs coups! J'ai réussi....

Et il ajouta, caressant son coffre-fort avec ce mouvement des doigts qui lui était familier:

—Ah! s'il fallait faire des affaires de ce genre-là à cinq pour cent on serait vite nettoyé...... Quels risques, mon Dieu! quels risques!

Cette idée le rembrunit....

Mais son front se dérida bientôt.... Isaac venait d'entrer dans son cabinet, l'air mélancolique et fatal.

—Eh bien! qu'est-ce donc?—interrogea son père, jouant la surprise.—Quelle tête fais-tu donc!

—Tu n'as pas lu les journaux, ce matin?—interrogea le jeune homme d'un ton accablé.

—Apart le cours des valeurs, seule chose qui m'intéresse, non!

—Il s'agit bien des valeurs!.... Le duc de Valréor a donné une fête en l'honneur de sa fiancée....

—Ah! il se marie! Je plains la malheureuse!

—Veux-tu savoir son nom?

—Oui, tout de même, quoique cela me soit indifférent.

—Maria!

—Pas la tienne, sans doute.... Du moins, je suppose?

—Si! la mienne précisément! Oh! je me suis informé à bonne source. Voilà pourquoi on m'avait renvoyé poliment à la balançoire.... Les Boucart ou les de Lorme, comme ils se font appeler maintenant, sont des canailles!

—A coup sûr! Mais c'est connu.... Alors leur fille épouse de Valréor? Pas possible! Tu m'étourdis!

—Oh! cela ne se passera pas comme cela,—fit Isaac d'un air menaçant.—Le duc aura de mes nouvelles!

—Et que feras-tu?—insinua Ristein inquiet.

—Je le provoquerai, parbleu! Il y a de quoi! Et ça ne va pas traîner!

—Il te tuera à l'épée ou au pistolet à ton choix. Il est toujours fourré au tir ou à la salle d'armes.

—Non, au fait!—rétracta l'amoureux transi;—pas besoin de duel! Je lui sauterai au collet dans la rue.... et je lui réglerai son compte à coups de canne.

—Drôle d'idée!.... Il est trois fois plus fort que toi, il t'assommera d'abord et te remettra entre les mains des agents ensuite.

—Mais que faut-il faire?—hurla Isaac enragé.—Je ne peux pas renoncer à Maria!

—Eh! c'est elle qui renonce à toi, tu le vois bien.... Qui ne veut pas ne vous veut pas. Tire-lui ta révérence.

—C'est affrayant! Je ne serai donc pas vengé!....

L'usurier comprit qu'il fallait remonter le moral à son fils.

Il changea de ton:

—Si, tu seras vengé,—affirma-t-il,—et bientôt. Cette déloyauté de Boucart lui coûtera un million au bas mot.... Oui, c'est moi, qui te le promets, et qui vais te le prouver, si tu veux!

—Tant mieux. Mais elle.... mais le duc!

Jacob Ristein leva les bras au plafond, pour signifier qu'il n'y pouvait rien.

—Et c'est toi qui as présenté le duc aux Boucart,—exclama le jeune homme frappant le plancher du pied avec dépit.—Ah! tu as bien travaillé ce soir-là à l'Opéra!

—Pouvais-je me douter d'une pareille chose?—répondit imperturbablement Ristein.—Toi-même....

—Non! bien sûr.... mais je n'ai vraiment pas de chance, voilà qui est sûr! Pour de la guigne, ça en est et tout du long!

—Sais-tu ce que je ferais à ta place?—lui dit tout à coup son père.

—Quoi, que ferais-tu?

—Pour les faire tous enrager, je me marierais avec cette personne qui te trouve si agréable, tu sais bien, Mlle Bernheim....

—Marie-toi donc avec ta Berheim!—s'écria Isaac, qui sortit furieux en entendant cette hérésie.

—Bon, mon ami,—pensa Ristein resté seul,—ça te passera bien sûr.... avant que ça me revienne.... Ah! les fous ne sont pas tous à Charenton!

Et il se remit à ses chiffres, à ses calculs et à ses combinaisons....

Il dressait le compte, de son ami, l'ex-entrepreneur!....

Le pauvre Boucart était donc sur le point de recevoir ce qu'on appelle un "coup dur" mais il ne se doutait guère de ce qui l'attendait.

Il était entré en pourparlers avec un fondé de pouvoir du duc de Valréor et tout semblait définitivement arrangé.

Les renseignements recueillis sur le compte de son futur gendre étaient à la fois effrayants.... et satisfaisants.... Le duc avait gaspillé des millions, mais on ne lui connaissait pour le moment aucune dette et ses biens n'étaient pas hypothéqués!

—Faut-il qu'il soit riche!—se disait Boucart.—On voit bien que l'argent ne leur coûte rien à ces gaillards du temps des croisades!

Mais avant de rien terminer l'homme d'affaire de M. de Valréor lança à l'ancien entrepreneur cette flèche du Parthe affreusement inattendue:

—J'ai entendu dire que vous aviez eu autrefois des affaires un peu embrouillées, ce qui peut arriver à tout le monde. On n'est pas toujours heureux.... Dans ce cas, il serait indispensable de vous réhabiliter, afin de conclure une alliance irréprochable sous tous les rapports....

Boucart ne trouva pas un mot à répondre et il s'en fut vers sa femme, effaré:

—Il n'y a rien de fait!—exclama-t-il en l'apercevant.—Tout est remis en question!

—Encore un malheur!—gémit-elle.—Ça ne finira donc jamais?

—Pire que cela!.... Une catastrophe. La ruine, bébelle!

—Mais explique-toi! Tu me fais mourir d'inquiétude.... Parleras-tu clairement?

—Le duc veut que je donne mon argent à Pierre et à Paul, à Jean et à Jacques.... à un tas de gens que je ne connais pas.

—Tu es fou, je pense! Que signifie ce galimatias?

—C'est lui, bébelle......Le duc de chose. Il me mettrait sur la paille.

—Me diras-tu ce que c'est? Quelles sont donc ses prétentions?

—Il veut revenir sur mes vieilles histoires; tu sais bien, les créances!....Il ne manquerait plus que ça! Est-ce que les bénéfices doivent payer pour les pertes? Alors, il n'y aurait plus de bénéfices! Et je te demande de quoi il vient se mêler! Est-ce que je lui demande l'heure qu'il est? Mes affaires ne regardent personne. Qu'est-ce que ça peut lui faire que je sois réhabilité ou pas? A-t-on jamais vu un duc comme ça.

Et il aurait continué indéfiniment ses récriminations, si sa femme, un peu décontenancée tout d'abord, ne l'avait arrêté net en lui disant d'un ton péremptoire:

—En voilà assez sur ce chapitre!.... Il a raison!

Son mari la regarda avec épouvante et murmura piteusement:

—Comment! toi aussi, bébelle. Oh! je t'en prie...... tout excepté ça!

—Mais s'il l'exige, cependant,—répondit-elle.—Il faudra bien en passer par là! Allons-nous renoncer à ce mariage et retomber plus bas que terre, dans la crotte?

—Songe donc, malheureuse: plusieurs centaines de mille francs jetées à la rue!

—Il le faut! et vous pourrez enfin relever la tête!

—Oui, relever la tête, c'est ça qui me fera une belle jambe!

—Encore une fois, je vous dis que je le veux! Voilà qui est net.

—Mais c'est au gouffre, ce mariage-là!—protesta encore Boucart.—La moitié de notre fortune y passera.

—Eh bien!—répartit son épouse inflexible,—est-ce payer trop cher l'honneur que l'on vous fait?

—Ma pauvre bébelle, vois-tu, j'en mourrais,—râla l'ex entrepreneur en s'affaissant dans un fauteuil.—Après le diabète, il ne me manquait plus que ça! Aie donc pitié de moi!....

Mais elle l'abandonna à son désespoir et alla s'habiller pour faire sa promenade quotidienne, car depuis le dernier départ de Maria, chose étrange, elle sortait seule à pied tous les après-midi....

XV

LA DERNIÈRE LUTTE.

Mme de Lorme avait été obligée de donner à son mari une raison plausible pour expliquer la nouvelle disparition de Maria.

Il savait à quoi s'en tenir sur la prétendue tante malade à la campagne.

Elle lui avait donc raconté qu'un second voyage justifierait en quelque sorte le premier et écarterait tout soupçon blessant pour l'avenir.

D'ailleurs, ajoutait-elle, Maria avait produit l'effet désiré sur le duc de Valréor et le mieux était maintenant de la faire désirer et non de la prodiguer.

De plus, Maria devait être initiée aux manières du grand monde jusque dans les plus petits détails, et Mme de Lorme disait connaître un couvent aristocratique où on la formerait pour ce nouveau genre de vie.

Boucart avait approuvé comme d'habitude sans bien comprendre, mais tout cela lui était au fond indifférent: il était maintenant d'avis de laisser les filles à leurs mères, déclarant son incompétence en matière d'éducation féminine.

—Ah! si c'était un garçon,—disait-il,—je me chargerais d'en faire un lascar qui saurait mener sa barque...... et d'une fille, ça n'est bon qu'à vous ruiner. Fais donc pour le mieux, bébelle: ça te regarde!

Et Maria, nous l'avons dit, avait disparu encore une fois, après avoir fait rapidement ses adieux à son père.

Sa mère seule savait où elle était à présent.

L'ex-entrepreneur n'était pas de taille à jouer un rôle dans un drame et sa femme, on l'a vu, ne l'avait mis au courant de rien concernant l'état de Maria.

Sur ces entrefaites était arrivée la lettre dans laquelle Charles Maury, libre et guéri, offrait d'épouser son amie, ce qui scandalisa fort M. et Mme Boucart de Lorme: ils renvoyèrent la missive avec les injures que nous connaissons pour seule réponse....

Boucart surtout était indigné de la chance de son neveu.

—Ah! si je pouvais lui passer mon diabète,—grognait-il.—Ce "scélérat va faire fortune, tu verras! Et ces gueux d'Américains qui restent en affaires avec lui!.... Ils n'ont vraiment pas de conscience! Après ce que je leur ai écrit.... Mais c'est une abominable canaille, ce Maury, je le crierai sur les toits.

—Il n'y a que les coquins qui aient de la chance,—appuya sa femme également outrée.

—Oh! tu n'as pas besoin de me le dire!—acheva Boucart qui, effectivement, devait être renseigné sur ce sujet....

Bien entendu Maria restait ignorante de tout ce qui concernait son cousin, dont on n'avait plus prononcé le nom devant elle.

Les jours s'écoulèrent sans que l'ex-entrepreneur se décidât enfin à liquider son déplorable passé.

Mais l'homme d'affaires du duc de Valréor revint à la charge et Mme de Lorme lui emboîta le pas avec une telle énergie que le malheureux Boucart se résigna, la mort dans l'âme, à ce suprême sacrifice.

Il voulut du moins en s'exécutant, s'en tirer au meilleur compte possible.

—Voyons,—se dit-il tout éploré,—depuis le temps que ça traîne, mes individus ne doivent plus s'attendre au règlement de leurs paperasses. Je vais faire racheter ça au rabais par une tierce personne.... Laquelle choisir?

Et, toutes réflexions faites, il se rendit chez son principal créancier, le banquier Ristein.

—Enfin,—murmura celui-ci en le voyant entrer dans son cabinet.—Je le tiens!

Il feignit comme toujours la plus extraordinaire surprise:

—Ce cher ami,—s'écria-t-il;—quel bon vent vous amène.

—Mais, rien,—fit Boucart.—Oh! je voulais vous dire, au sujet de ma fille.... vous savez, elle est fantasque.... Isaac est un gentil garçon, mais, vous comprenez.... Enfin elle n'est pas encore tout à fait décidée.... Et puis, elle est si recherchée, si recherchée!

—Vraiment!—fit gravement le financier.—Voilà l'inconvénient d'être jolie! Alors elle est si recherchée que cela?

—Ne m'en parlez pas,—répondit orgueilleusement Boucart.—Si je vous disais que des ducs la demandent en mariage! Hein, des ducs.... et des vrais, pas en toc!....

—Oh! cela ne m'étonne pas: noblesse et beauté sont faites pour s'allier ensemble. Alors, mon pauvre Isaac est dans le trente-sixième dessous!

—Je ne vous dis pas ça d'une manière absolue.... Mais Maria pourrait se laisser tenter par l'éclat du rang et le prestige de.... Quoi! vous m'entendez bien?

—A merveille, mon cher ami. Vous parlez à demi-mot et je comprends double. Comme cela, pas moyen de nous tromper ni l'un ni l'autre.

Boucart prit son air le plus paterne:

—Vous me croirez si vous voulez,—dit Boucart;—mais je suis très ennuyé de ce qui arrive.... Il n'y a encore rien de perdu, ni de compromis pour Isaac.... Cependant les jeunes filles ont des préférences si bizarres!...... Et moi, vous savez, je ne suis pas homme à contrarier une inclination....

—Très bien,—approuva Ristein;—c'est comme cela qu'il faut être. De mon côté, je laisse à Isaac pleine et entière liberté.

—N'est-ce pas?—fit Boucart charmé de l'approbation.—C'est ce que je disais à ma fille, l'autre jour: "Ma petite, quand on se marie, c'est comme quand on est mort, c'est pour son compte...."

—Et pour longtemps!—ajouta le banquier.—Allons, je vois bien que nos projets sont à la veille d'être définitivement enterrés.

—Vous ne pouvez croire ce que ça me chiffonne!—affirma Boucart.

—Si fait, je m'en doute bien.... Moi-même, j'en suis un peu fâché, je vous l'avoue.

—Et je voudrais vous dédommager par quelque bon procédé!

Ristein s'appuya sur son coffre de métal et redoubla d'attention, l'air de plus en plus étonné. Cet homme-là ne savait jamais rien de rien!

—Oui,—continua l'ancien entrepreneur,—nous avons eu autrefois des choses.... des machines.... Je n'ai pas toujours fait de bonnes affaires.

—A qui le dites-vous, mon vieil ami!—soupira le financier.

—Eh bien, pour vous donner une compensation de l'ennui de.... la chose, voyez vous, Ristein, je vous rachèterai ces vieilles rien là.... Ce serait toujours quelque sous de trouvé pour vous.

—Mais, certainement, Boucart. Voilà une bonne pensée.

—Seulement, vous m'obligeriez en me faisant rentrer aussi les autres histoires.... qui sont de côté et d'autre. Vous autres ça au poids du papier. Pour être gentil avec vous et avoir la paix une bonne fois, avec tout le monde, je jetterai.... là.... voyons, combien? disons une centaine de mille francs au ruisseau, pour tout arranger.... Hein! est-ce parler ça?

—C'est-à-dire que j'en suis émerveillé!—fit le juif sans broncher.

—Ça va vous donner l'occasion de vous dégourdir les jambes, vous qui ne sortez pas de votre bureau.... Oui, je ne m'en dédis pas, nom d'un petit bonhomme.... Je vous donne cent mille francs en belle monnaie d'or et je remporte le tas de chiffons. Ça y est-il?

Et Boucart, ayant comme on dit "lâché son paquet", attendit la réponse de son ami Ristein....

Celui-ci continuait d'ouvrir des yeux ébahis comme s'il n'en pouvait croire ses oreilles.

—Par exemple, vous tombez bien!—s'écria-t-il.—Pas besoin de courir à droite et à gauche. J'ai tout cela ici!

—Vous avez tout ça ici?—répéta Boucart avec une horrible grimace.—Ça me semble un peu fort!

—Je vais vous en donner la preuve à l'instant même!

Et Ristein ouvrant son secrétaire en tira d'énormes liasses, tout en continuant de parler à son ami avec une bonhomie charmante:

—Figurez-vous, mon cher, que j'ai entendu raconter comme une chose très sérieuse la prochaine alliance de votre fille avec M. de Valréor que j'ai eu d'ailleurs le plaisir de vous présenter à l'Opéra. Je connais le duc, c'est l'honneur même.... et, autant que je sache, il est riche comme Crésus. Bonne affaire, me suis-je dit; nous allons sûrement avoir des nouvelles de ce vieil ami Boucart.... qui voudra racheter ses anciennes créances avant le mariage...... et si ce n'est lui, ce sera son gendre! Donc, rien d'aventure, Et voilà pourquoi j'ai, à tout hasard, rassemblé le tas de chiffons, comme vous l'appelez. Tenez, mon bon, il est au grand complet Il y en a pour près de seize cent mille francs avec les intérêts accumulés!

—J'aimerais mieux envoyer tous les ducs de la terre au diable!—hurla Boucart étranglé d'indignation.—Ah! jamais de ma vie. Non, non et non! Je ne veux pas!

Ristein n'en doutait pas et il ne voulait pas risquer de tout perdre en cherchant à trop gagner.

Il connaissait ses proverbes et ses gens.

—Oh! vous êtes un ami,—protesta-t-il vivement.—Seize cent mille francs....... c'est le prix...... pour le duc de Valréor, par exemple, s'il veut se payer cette fantaisie...... Mais vous, mon cher, avec un million vous en verrez la farce!

—Jamais!—tonna Boucart.—Plutôt crever!

Le banquier, changeant de ton, lui frappa amicalement sur l'épaule:

—Jouons cartes sur table, si vous voulez,—reprit-il d'un air cynique.—Mon vieux camarade, vous avez essayé de me fourrer dedans de toutes les façons. Je ne parle pas du passé. J'ai été un imbécile de premier ordre, je l'avoue! Si je ne vous avais pas couvert de crédit, vous ne m'auriez pas fait un *pouf*.... C'est ma faute et ma très grande faute, *meâ culpâ*, mais aujourd'hui....

—Quoi, aujourd'hui?—demanda Boucart profondément troublé.

—Mon bon ami,—continua Reitein,—vous avez commencé par donner la préférence à Me Gavret sur mon fils, auprès de Mlle Maria

—Ristein, je vous jure que c'est ma femme!

—Votre femme ou vous c'est la même chose.... Après la cascade de votre demoiselle avec le cousin Maury.... de Mazas, vous vous êtes rabattu sur Isaac à qui vous avez fait croire que ces vessies sont des lanternes et que les jeunes filles qui s'absentent de leur famille pour quelques jours reviennent encore plus innocentes qu'auparavant....

—Je mettrais ma main au feu....

—Oui, pour vous chauffer les doigts; mais de crainte de vous brûler, ne l'approchez pas trop près, et vous m'en croyez!

—Puisque je vous dis....

—Bon, votre fille est une ingénue! C'est votre opinion et mon gobe-mouche d'Isaac la partage.... Quant à moi, qu'en ai-je fait? Je pourrais m'opposer à leur mariage. Non! j'ai consenti à tout, car en somme, me suis-je dit, c'est l'affaire de mon fils et non la mienne; chacun prend son bonheur là où il le trouve et si mon toqué ne craint pas les accrocs, et croit à la vertu de sa future, bien du plaisir, qu'il s'en arrange!.... Moi je m'en lave les mains et lui souhaite bien de la joie! Bref, nous échangeons notre parole! Est-ce vrai!

—Est-ce que je pouvais empêcher Maria de s'amouracher d'un duc ensuite?

—Non, et ça aurait été dommage. Mais il n'en est pas moins vrai que vous avez envoyé mon Isaac se faire.... lanlaire pour la seconde fois. J'ai donc raison de dire que vous vous êtes moqué de moi tout du long, dans le présent et dans le passé....J'arrête les frais pour l'avenir. Votre prix, à vous, c'est cent mille francs!....Le vrai prix, sans intérêts ni surcharges, mon prix enfin c'est un million tout juste.... Et vous savez bien que c'est le prix réel. En tous cas, c'est mon dernier mot.

—Adieu!—fit Boucart, suffoqué.—Inutile d'insister!

—Au revoir, cher ami,—dit Ristein,—et sans rancune...... Ah! un dernier détail qui vous intéressera peut-être.... A dater d'aujourd'hui, les intérêts commencent à courir, je vous en avertis.

—Tant pis pour vous,—répondit l'ex-entrepreneur gagnant la porte.—Tant pis!

—Peut-être,—fit Ristein, resserrant ses paperasses le plus tranquillement du monde.—Quelle heure est-il? Deux heures.... Bon, je trouverai le duc à son hôtel. Nous verrons si je serai plus heureux de ce côté...... Au plaisir, cher!

—C'est du chantage,—gronda Boucart en claquant la porte avec violence.—Quelle caverne!....

Cette scène avait presque secoué son gâtisme!....

Il s'en alla frémissant de rage....

Mais un quart d'heure ne s'était pas écoulé qu'il retournait chez l'usurier et, cette fois, entrait en composition avec lui.

Il fallut en passer par la grosse somme, car Ristein n'en voulut pas démordre. Encore eut-il le cynisme de dire à la victime qu'il saignait:

—C'est un cadeau de six cent mille francs que je vous fais, mon pauvre vieux!....

Le "pauvre vieux" rentra chez lui et se mit au lit....

Il fallut avoir recours au médecin qui poussa de tels cris d'alarme en constatant l'état du malade que celui-ci reprit son régime de privations et de misères....

M. de Valréor crut à ce moment que son futur beau-frère allait tenir l'une des clauses de son marché avec Ristein en quittant ce bas monde: mais l'événement le détrompa, car Boucart traversa péniblement cette dernière épreuve et reparut à l'horizon, plus bavard et plus vantard que jamais, quoique moins obèse.

L'ancien entrepreneur renoua avec ses anciennes relations d'affaires et annonça à tout le monde qu'il avait régularisé sa situation. Il le criait dans tous les cafés du boulevard Saint-Germain.

—Je suis aux trois quarts ruiné,—déclarait-il,—mais l'honneur avant tout!......

Le bruit de sa réhabilitation éclata comme une bombe dans le Paris des affaires. Etait-ce possible! Il avait enfin payé? Quel phénomène!

On s'informa et l'on apprit que l'usurier Ristein avait racheté presque pour rien les créances de Boucart.... Naturellement on crut qu'ils s'étaient mis d'accord tous les deux, et le nouveau réhabilité n'eut pas le bénéfice moral de son ruineux sacrifice. Aux yeux de tous, et de ses créanciers eux-mêmes, il avait liquidé sa situation "pour un morceau de pain"....

N'importe, il courait de plus belle les cafés, violant encore son régime et chantant toujours ses louanges. Les garçons l'appelaient M. de Lorme gros comme le bras pour cause de pourboire, cela va sans dire.... car maintenant Boucart donnait des pourboires et offrait même des consommations.

Il parlait couramment de ses relations aristocratiques avec les parents de sa femme et l'on finissait par croire que c'était vrai. Sans rien préciser, il disait vaguement que sa fille était demandée en mariage par un prince étranger; mais patriote avant tout, il préférait la donner à un gentilhomme français......

Les échos mondains ayant relaté les fiançailles de Mlle de Lorme, on lui demanda si par hasard il ne s'agissait pas de sa fille......

Il répondit négligemment qu'en effet le duc de Valréor, un de leurs bons cousins, recherchait l'alliance de Maria, mais que la nouvelle était prématurée.

Il avoua qu'il était littéralement débordé de demandes.... il verrait, il choisirait, ne voulant rien faire à la légère! Maria avait bien le temps d'attendre!

Boucart triomphait, nageant dans la stupéfaction et l'admiration générales. Sa boutonnière était toujours ornée d'une rosette d'un rouge suspect qui n'était pas celui de la Légion d'honneur mais qui y ressemblait beaucoup... Cette décoration exotique avait même été acquise à un bon prix, car il en était très fier.

—C'est comme notable entrepreneur que j'ai obtenu cette distinction,—disait-il.—Services exceptionnels rendus à l'industrie!......

Mais, en attendant, le mariage ne se faisait pas, et Boucart lui-même finissait par s'en étonner......

[illegible] .... déjà dépassé et M. de Valréor ni personne ne voyaient rien venir....

Qu'attendait-on puisque tout le monde était d'accord?

Ristein s'impatientait de ces longueurs, craignant de manquer son affaire au dernier moment et las de fournir des fonds au duc qu'il ne pouvait plus abandonner, sous peine de tout gâter.

Mme de Lorme, de plus en plus nerveuse et agitée, retardait de jour en jour l'échéance, disant que la tante allait mieux, ou moins bien ou très mal, ce qui mettait le fiancé de Maria sur des charbons ardents.

Lui aussi était pressé d'en finir, pour plusieurs raisons, dont la principale, fort honorable, du reste, était sa passion pour la jeune femme qui l'avait absolument captivé, médusé, hypnotisé!

Il ne voyait qu'elle, la nuit, le jour, toujours et partout. Cet amour tenace et profond d'homme de quarante ans ne lui laissait ni gaieté ni repos et il était changé du tout au tout.

Joueur et viveur, il ne jouait plus, ne faisait plus la fête.

C'était une métamorphose complète, absolue, et qui aurait pu à bon droit alarmer l'usurier Ristein pour l'avenir, s'il avait eu connaissance du fait......

Mais comme son argent filait toujours, il ne s'inquiétait pas de savoir où il passait, croyant que son client n'était pas guéri de sa fièvreuse prodigalité et qu'il pourrait, le mariage accompli, le ruiner une dernière fois.

M. de Valréor n'avait pourtant commis aucune folie; il avait fait restaurer son hôtel, réorganisé sa maison; voilà tout!

Il préparait amoureusement le nid destiné à recevoir sa belle après un délicieux voyage de noces dont il combinait par avance tous les détails.

L'absence lui rendait Maria plus chère et plus séduisante. Toutes les femmes lui semblaient fades et laides comparées à elle. Il en gardait le souvenir comme d'une divinité entrevue, disparue..... et qui allait d'un jour à l'autre redescendre des cieux jusqu'à lui pour son bonheur et son orgueil..... car la jeune Mme de Valréor serait l'étoile étincelante du faubourg Saint-Germain, la duchesse des duchesses!

Mais que ce jour tardait donc au gré de ses vœux et de son impatience!

Sa future belle-mère paraissait se donner à tâche de prolonger son doux tourment, parlant même de reculer le mariage projeté jusqu'à l'hiver, la meilleure époque de l'année conjugale, ajoutait-elle malicieusement pour le consoler....

Au fond, elle continuait à jouer une comédie fiévreuse qui masquait un drame, attendant évidemment d'un instant à l'autre une grave nouvelle....

Soir et matin elle était sur le qui-vive, demandant à tout moment si l'on n'avait pas apporté un télégramme......

L'après-midi, elle disparaissait pour faire sa longue promenade à pied que le médecin lui avait ordonnée, disait-elle.

Et la situation ne changeait toujours pas! Que se passait-il donc?

La santé de Boucart déclinait, car il avait définitivement abandonné son régime! Le gros homme s'affaiblissait et maigrissait d'une façon inquiétante; mais le docteur seul s'en rendait compte et n'y pouvait rien!

L'ancien entrepreneur était redevenu comme autrefois l'hôte assidu des cafés, et il engloutissait des mous de bière brune, comme s'il avait juré d'être son propre bourreau!

Il en arriva à ne plus pouvoir gérer sa fortune et sa femme le débarrassa petit à petit de ce soin dont il était pourtant si jaloux auparavant.

Il n'était plus que l'ombre de lui même et sa déchéance morale était désormais irrémédiable.

—Décidément,—se disait le duc,—il n'y a que mon futur beau-père qui paraisse décidé à m'être agréable. Mais pourvu qu'il n'aille pas mourir avant mon mariage.... Il ne manquerait plus qu'un grand deuil pour retarder encore mes affaires!.... Qu'il vive, pour Dieu! qu'il vive encore un peu.... un tout petit peu seulement!

Il continuait de vivre, en effet, le malheureux ou plutôt de végéter misérablement, partagé entre la crainte de la mort et l'espérance d'habiter bientôt le noble faubourg....

En attendant, sa femme faisait de leur résidence de Neuilly un véritable château......

Le duc lui-même présidait aux nouveaux aménagements et embellissements. La façade était entièrement transformée, et une magnifique grille ouvragée et dorée, chef-d'œuvre de l'art, remplaçait l'ancienne entrée plus modeste et toute bourgeoise.

Il ne restait qu'à apposer le chiffre armorié et la couronne du duc Valréor à la meilleure place......

Si Mme de Lorme n'avait écouté que son impatiente vanité, elle n'aurait pas retardé davantage cet insigne et prestigieux honneur.

Mais les événements la commandaient et il fallut encore attendre....

Au moment où le noble fiancé croyait enfin toucher au terme de ses vœux, il eut une nouvelle et cruelle désillusion.

Mme de Lorme lui apprit avec une vive douleur que sa fille venait de tomber malade à son tour, en soignant sa pauvre tante. Les médecins étaient même très inquiets et assignaient encore trois longs mois de repos à la chère enfant. Il fallait donc attendre l'hiver. C'était irrévocable!

Le duc tout à fait alarmé demanda et obtint la faveur de correspondre avec Maria, par l'entremise de ses parents bien entendu.

Il lui écrivit de longues lettres dignes d'un amoureux de vingt ans, et quand la malade commença à aller un peu mieux, elle lui répondit à son tour d'une façon enchanteresse, exprimant des sentiments de sainte et de martyre!

Il n'y avait pas à dire le contraire: c'était un ange!....

Mais l'homme le plus inquiet du monde, le plus effrayé même, était Jacob Ristein. Que voulait dire ce long atermoiement?

Les parents de Maria avaient-ils percé à jour la situation financière du duc ou bien étaient-ils édifiés sur son caractère?

Ce fut encore Isaac qui vint lui expliquer d'un mot ce mystère impénétrable.

—Sais-tu ce que j'ai vu!—demanda-t-il un jour en entrant comme un fou dans le bureau de son père.

—Non, le diable peut-être, si j'en juge par ta mine effarée!

—J'ai rencontré dans le parc de Montsouris.

—Mais c'est à l'autre bout de Paris, cela!....Que faisais-tu par là!....Une connaissance....

—Pense ce que tu voudras....J'ai vu, tu entends bien.....J'ai vu Maria se promener avec sa mère.....

—Tiens, il paraît que la campagne de sa tante n'est pas loin d'ici!

—A coup sûr....Et elle était....comme ça!.....

Le jeune homme arrondit son geste d'une façon qui ne laissa aucun doute au banquier sur la nature de la révélation.....

—Il faut tenir cette belle découverte secrète!—s'écria-t-il effrayé.—Tu m'entends!

—Bien sûr que je ne vais pas en parler à tout venant,—fit Isaac.—Elle est déjà assez malheureuse comme ça, la pauvre fille!

—Tu la plains!—fit Ristein surmontant.—Ah! ça, tu l'aimes encore?

—Qu'est-ce que ça te fait!—lui répondit son fils,—puisque je ne te parle plus de l'épouser!

Et il s'en alla navré.

A continuer.

Les domestiques:

Jean Baptiste, à sa bourgeoise, d'un ton de doux reproche:

—Ah! madame, il faut bien passer quelque chose aux domestiques.... ils en passent assez aux maîtres!

Avis

Relativement à la fermeture des Cafés Saloons-Cafés, buvettes "Groggeries" etc., pendant l'élection qui doit avoir lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, le MARDI, 8 novembre 1892.

BUREAU DU SHÉRIF CIVIL, De la paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 7 novembre 1892.

L'ATTENTION DE TOUTES LES PERSONNES tenant buvettes, ou autres lieux où se débitent des liqueurs, est appelée sur la section 29 de l'acte 101 de la session extraordinaire de 1877, laquelle est ainsi conçue:

"Qu'il soit de plus ordonné, etc., Qu'il sera du devoir de chaque assesseur, enregistreur et shérif ou commissaire d'élection, le jour de l'élection, de fermer tous les saloons-cafés, buvettes, "groggeries" ou lieux où se débitent des spiritueux, des grogs au verre, à la bouteille ou au gallon, situés dans un rayon de deux milles de tout poll; et d'arrêter et emprisonner jusqu'après la fermeture des polls toute personne qui refusera de fermer tels lieux où se vendent des liqueurs alors qu'elle en aura reçu l'ordre par l'un d'eux, et toute personne qui, vendra secrètement ou autrement ou qui donnera à toute personne le jour de l'élection des liqueurs enivrantes quelconques au verre, à la bouteille ou au gallon, au dedans d'un rayon de deux milles de tout poll sera coupable d'un méfait, et sur la preuve de sa culpabilité sera punie d'une amende de pas moins de $50 pour chaque infraction [illegible]."

Toutes les personnes possédant des buvettes ou autres lieux où se vendent des liqueurs à et à tous ceux que la section ci-dessus peut être appliquée, sont par le présent ordonnés de fermer leurs établissements durant l'élection qui aura lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, 8 novembre 1892, et sont invités à strictement se conformer à la susdite loi.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio Officier des Retours pour la paroisse d'Orléans.

P. C. ZACHARIE,
Enregistreur des Votants pour la Paroisse d'Orléans.
7 nov—1 f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHÉRIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mutual Loan & Building Co.
—vs.—
Mlle Rosa Catherine Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,316—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 décembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Liberté, Commune et Franklin, formant l'encoignure des rues Gasquet et Liberté et ayant, en mesure américaine, cinquante-trois pieds six pouces de face à la rue Gasquet, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur et face à la rue Liberté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 nov—5 10 17 23—déc 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin Palmer vs Edward C. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,609—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 14 novembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Harmonie, Prytanée, Pleasant et St-Charles, le dit morceau ou portion de terre étant à une distance de soixante-dix pieds de l'encoignure des rues Harmonie et Prytanée et mesure cinquante pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, étant désigné par la lettre B, sur un plan annexé à un acte passé pardevant D. I. Ricardo, en son vivant notaire en cette ville, le 5 février 1863, étant la même propriété que le dit Palmer a acquis de Mme L. C. D. Hemergue, par acte passé pardevant W. W. Howe, notaire en cette ville, le 24 décembre 1866, enregistré au bureau des transferts, livre 92, folio 194.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 oct—12 19 26—nov 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. W. Flanders versus T. B. Casnasse, Mme Margaret Casnasse et Mlle Annie Meitzler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,267—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 novembre 1892 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Madame Annie Meitzler, défenderesse, à la succession de son père défunt John Meitzler, et particulièrement tous les droits, titres et intérêts de la dite défenderesse sur la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et appartenant, situé dans le Faubourg Saulet, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Hercules, maintenant Remparts, Clio et Grand, maintenant Franklin, et désigné comme lot numéro trois sur un plan portant la date du 22 juillet 1838, [illegible] David H. McCay, ex notaire en cette ville, le 25 novembre 1839; le dit lot mesure vingt-huit pieds de face à la rue Calliope sur cent quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 oct—21 28—nov 4 11 18 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif Civil de grandes propriétés commerciales et de valeur, centralement situées, commandant de forts loyers.

Offrant de splendides occasions pour un placement sûr et productif.

Une formant le coin Nord-Est des rues **BARONNE ET UNION.**

Et les autres portant le numéro municipal 90 rue Baronne.

Dans l'affaire de Delgado & Cie, versus Victor Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 36,974—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 novembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, avec les bâtisses et toutes améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Baronne, Gravier et Carondelet, et désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, sur un plan dressé par T. Wilkinson, 11me jour de mars 1837. Le lot numéro 1 forme l'encoignure des rues Union et Baronne, et mesure vingt-sept pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Baronne, [illegible] de profondeur de cent dix pieds de face à la rue Union.

[illegible]

Aussi un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Union, Dryades et Perdido, lequel dit lot de terre est désigné par le numéro deux, [illegible] dans un acte déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire en cette ville, et daté du 24me jour de mars 1853; le dit lot de terre mesure vingt-sept pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent huit pieds cinq lignes sur le côté du lot numéro trois, et cent quatre pieds de profondeur sur le côté du lot numéro un et est borné dans le fond par une allée de quatre pieds trois pouces de largeur, ouvrant sur la rue Union et usage commun avec les dits lots et les autres lots qui font face à la dite allée; le tout du dit mesurement sont plus ou moins au pied américain et conformément à un plan fait par John Brann, voyer, en date du 9 mars 1882, laquelle dite propriété porte le No municipal 90 rue Baronne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 oct—26—nov—2 9 16 23 30

Etat de Situation

DE LA

UNION NATIONAL BANK,

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires, le 30 septembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,191,842 66
Surtirages, garantis et non garantis		136,218 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, sécurités, etc.		319,307 22
Dû par des agents de réserve approuvés		302,356 11
Dû par d'autres banques nationales		40,665 68
Dû par des banques d'Etat et banquiers		38,992 72
Maisons de banque, meubles et installations		115,500 00
Dépenses courantes et taxes payées		14,618 41
Prime sur les bonds des Etats-Unis		3,500 00
Echanges pour le Comptoir d'Echange	$211,921 40	
Billets d'autres banques	10,135 00	
Papier fractionnel courant, nickels, et sous	300 77	
Espèces	66,101 50	
Billets legal tender	51,242 00—	339,706 67
Fonds de rédemption avec le trésorier des Etats-Unis, 5 pour cent de circulation		2,250 00
Total		$3,472,154 55

PASSIF.

Fonds capital payé		$600,000 00
Fonds de surplus		125,000 00
Profits non divisés		50,880 33
Billets de banques nationales en circulation		45,000 00
Dividendes non-payés		6,017 19
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,082,972 12	
Certificats de demande de dépôt	8,498 00	
Chèques certifiés	160 00	
Dû à d'autres banques nationales	84,004 50	
Dû à des banques d'Etat et banquiers et à des banquiers étrangers	533,703 01—	1,686,277 82
Notes et billets ré-escomptés		56,000 00
Total		$3,472,154 55

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, A. LABARTHE, Caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le [illegible] qui précède est vrai, du mieux de ma connaissance et croyance.

A. LABARTHE, Caissier.

Souscrit et assermenté pardevant moi, ce [illegible] jour d'octobre, 1892.

M. B. TRIEU, Notaire.

Correct—Attesté:
JONAS H. LEVY,
S. CHALARON,
JULES A. BLANC, Directeurs.

Tost—1f.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Bureaux, Coffre-fort.

Farine, Avoine,

Chevaux, Surry, Buggies et Harnais.

Succession de Charles B. Beddesche.

No 37,036.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—JEUDI, 17 novembre 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour ci-dessus, Division B, dans l'affaire intitulée et dessus, daté le 3 novembre 1892, les effets décrits ci-après, sur les lieux, No 41 rue Tchoupitoulas, entre Gravier et Natchez:

1° Un lot de meubles de bureaux.
2° Un coffre-fort.
3° 61 barils de farine.
4° 10 sacs d'avoine.
5° Un surry.
6° Deux buggies.
7° Un cheval noir.
8° Une jument robe grise.
9° Deux jeux de harnais.
10° Bail sur le No 41 rue Tchoupitoulas et l'entrepôt qui se trouve dans le fond, à raison de $125 par mois, expirant le 1er octobre 1893.

Conditions—Comptant sur les lieux.
8nov—5 6 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Bonnes Propriétés commerciales

—ET DE—

COTTAGES.

Magasin en bois à deux étages,

Nos 209 et 211 Sud Remparts, entre Lafayette et Girod.

—ET—

Cottage double en bois, Nos 330 et 332 rue Calliope, entre Liberté et Howard.

Alice J. Clohecy vs. William P. Clohecy et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 36,117.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 9 Novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, rendu et signé le 30 juin 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° L'excellent emplacement commercial consistant du magasin en bois à deux étages Nos 209 et 211 rue Sud Remparts, Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par Sud Remparts, Dryades, Lafayette et Girod, ayant magasin au rez-de-chaussée et 14 chambres dans le fond et au deuxième étage. Le lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 3/4 de face à la rue Sud Remparts sur 96 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles suivant un plan fait par Mondelli, architecte, le 12 mai 1837, déposé en l'étude de G. Pollock, notaire, le 24 mai 1837. C'est à un ilet au dessus du Marché Poydras et du grand commerce qui y est concentré et sur la ligne d'un grand commerce, les rendant un placement qui paiera un bon profit.

2° Le double cottage en bois à un étage, Nos 330 et 332 rue Calliope, ayant 3 chambres, cuisine, citerne de chaque côté dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Calliope, Clio, Liberté et Howard. Le lot de terre mesure, au pied américain, 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Calliope, la même largeur dans le fond, sur 150 pieds 11 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur. Dans une localité très peuplée assure une occupation constante et fait un placement qui paye bien.

3° Un certain lot triangulaire, dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clio, Erato, Prieur et Johnson, d'après un plan de A. B. Phelps, voyer, du 5 février 1846, déposé en l'étude de E. J. Kerr, ancien notaire et mesure 19 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Prieur, sur 100 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur un côté et 98 pieds, 11 pouces [illegible] de profondeur et de façade à la rue Clio et formant l'encoignure des rues Clio et Prieur.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à 1 et deux ans de crédit par des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente, jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets, hypothèque devant être tenue assurée et les polices transférées au détenteur ou détenteurs des billets et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1892 en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
9 oct—9 15 21 29—nov 5 9

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Bienville.
8 Carondelet et Haïtiens.
9 Prytanée à Bienville.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 6ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Basin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de [illegible], Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 [illegible] et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 France & [illegible] et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Independance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
6[illegible] [illegible] et Dauphine.

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION

—DE—

HENRY BITTERN.

No 3,291.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune—MERCREDI, 7 décembre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre rendu le 15 sept. 1892.

Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues Remparts, St-Claude, Désiré et Piété, mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Remparts sur 27 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur dans le fond et 128 pieds 3 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire.

4 nov—4 9 16 23 30—déc 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE ILET DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Succession d'Alexandre Grille.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E. No 36 [illegible].

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 30 novembre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier en vertu d'un ordre et conformément à un arrêté de l'honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 19 octobre 1892, pour le compte de la succession ci-dessus la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 334 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 14 avril 1870, déposé au bureau d'Amédée Ducatel, ex notaire, d'après le plan No 39, Livre de plans E No 7, borné par la rue Remparts ou Amour, l'avenue Caffin, les rues St-Claude ou Bons-Enfants et Jandon, mesurant 281 pieds de face à la rue Remparts et à la rue St-Claude et 305 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à l'avenue Caffin et la rue Jandon.

L'ilet a 26 lots de terre numérotés de 1 à 26 inclusivement; le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Caffin et de la rue St-Claude, le lot No 8 forme l'encoignure des rues Jandon et St-Claude le lot No 17 forme l'encoignure des rues Remparts et Jandon, et le lot No 19 forme l'encoignure de la rue Remparts et de l'avenue Caffin.

Les améliorations qui sont sur les lots Nos 18, 19, 20 et 21 comprennent une résidence avec quatre chambres et galerie devant, écurie, remise citernes, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur remboursera et assumera le paiement des taxes pour l'année 1892, au-dessus du prix d'adjudication. Acte de vente pardevant J. B. Ferrelle, Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.

26 oct—26—nov 3 9 16 23 30

Vente de propriétés améliorées

De grande valeur dans le Deuxième District pour effectuer un partage.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 155 rue Commune.—MERCREDI, 9 novembre 1892, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre M, sur un plan d'Arthur de Armas, voyer et ingénieur civil, en date du — mars 1860, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Conti, Bourgogne, Remparts et Bienville, mesurant, conformément au dit plan, 24 pieds 6 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre G, sur le plan plus haut mentionné d'Arthur de Armas, voyer et ingénieur civil, situé dans le même district et ilet que la propriété qui précède plus haut et le touche et mesure, conformément au dit plan, 30 pieds 8 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B, sur un dessin ou plan fait par Arthur de Armas, voyer, daté le 20 décembre 1870, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et Dauphine, et mesurant conformément au dit dessin ou plan, 24 pieds de face à la rue Bourgogne de 67 pieds 1 pouce et 6 lignes, et forment le coin des rues Bienville et Bourgogne.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre C, sur le dessin ou plan ci-dessus mentionné de Arthur de Armas, voyer et ingénieur civil, situé dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite et y attenant, et mesurant, conformément au dit dessin ou plan, 27 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue Bienville, sur 67 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit, portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de vente, et toutes les clauses usuelles de garantie des actes de vente. Les acquéreurs devant rembourser les taxes de ville pour 1892 et assumer le paiement des taxes d'Etat de 1892 en sus du prix de leurs enchères et rembourser les primes d'assurance et devant faire un dépôt de 10 0/0 du montant de leur adjudication pour lier la vente.

Les actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 oct—23—nov 2 à vente

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

NANTISSEMENT DE CHOIX

DEUXIÈME DISTRICT.

Les Trois Bâtisses en Briques

45, 47, 49 RUE BOURBON.

Côté Sud-Ouest de Bienville.

Accessible au Grand Boulevard de la rue du Canal et du Commerce au Détail.

Rapportant un loyer de $1,360 par an.

Partage pour Division d'Intérêt dans l'Affaire de

Mme Léonide May Conne

vs

James Rea et als.

No 36,368—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Mercredi, 30 Novembre.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, Encanteur, Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 30 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un jugement rendu le 18 octobre 1892 et signé le 20 octobre 1892 dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée:

1° La bâtisse en briques à trois étages, No 45 rue Bourbon, entre Douane et Bienville, (l'ilet borné par la rue Dauphine) sous divisée en un magasin en bas et résidence en haut, le dernier contenant à peu près 8 chambres, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1893 à raison de $50 par mois; le terrain mesure 20 pieds de face à la rue Bourbon sur 60 pieds de profondeur.

2° La bâtisse en briques à trois étages dans le même ilet et attenant à la propriété ci-dessus et connue comme No 47 rue Bourbon, sous-divisée en un magasin en bas et résidence en haut, la dernière contenant à peu près 8 chambres, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1893, à raison de $50 par mois; le terrain mesure 20 pieds de face à la rue Bourbon sur 60 pieds de profondeur.

3. La bâtisse en briques à trois étages dans le même ilet et attenant à la propriété ci-dessus et connue comme No 49 rue Bourbon, formant l'encoignure Bienville, sous-divisée en un magasin en bas et résidence en haut, la dernière contenant à peu près huit chambres, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1893 à raison de $55 par mois; le terrain mesure 20 pieds de face à la rue Bourbon sur 60 pieds de profondeur sur la rue Bienville. Les ventes sont assujetties aux dits baux. Les propriétaires en bon état.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste s'il y en a à un crédit d'un et deux ans en billets des acquéreurs à raison de 7 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec hypothèque et privilège de vendeur, assurance, honoraires d'avocats et toutes les clauses usuelles de garantie. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Omer Villeré, notaire.

26 oct—26 27 30—nov 3 9 12 16 19 20 23 à date.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Marigny.

Succession de Mme Rudolph Müller.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—MERCREDI, 16 novembre 1892, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D," maintenant absent en congé, en date du 10 octobre 1892, dans la succession de Mme Rudolph Müller, dossier No 36,766, il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Goldsmith? et Joséphine, mesurant 31 11" 5"' de face à Marigny sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues par le No 225 de la rue Marigny.

Conditions—Comptant. Acte aux frais de l'acquéreur, pardevant J. C. Wenck, notaire. 10 pour cent seront requis au moment de la vente.

11 oct—11 22 29—nov 5 12 16

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. R. Lamoncer.

No 36,618—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 35 rue Carondelet—MERCREDI, 16 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. A. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci dessus, le 7 octobre 1892, il sera vendu à l'encan:

[illegible]

[illegible]

Bureau du Shérif Civil, Nouvelle-Orléans, [illegible] octobre 1892.

Conformément aux dispositions de l'acte No [illegible] de la session extraordinaire de 1877, [illegible] des Wards, les Precincts d'élection qui y sont contenus, et les bureaux [illegible] dans [illegible] ville, MARDI, 8 NOVEMBRE [illegible]

Premier District Congressionnel.

Limites des Precincts et situation des Polls:

TROISIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à la rue Magazine, de Canal à Julia; 64 rue Girod.

Deuxième Precinct—De Magazine à Carondelet, de Canal à Julia; Maison de Cour, rue Camp, près Lafayette.

Troisième Precinct—De Carondelet à Dryades, de Canal à Julia; 132 rue Perdido.

Quatrième Precinct—De Dryades à Basin, de Canal à Julia; 30 rue Sud Remparts.

Cinquième Precinct—De Basin à Liberté, de Canal à Julia; 390 rue Commune, ou avenue Tulane.

Sixième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Julia; rues Lafayette et Magnolia.

Septième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Canal; 377½ rue Commune, ou avenue Tulane.

Huitième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Julia; 63 rue Bertrand, entre Poydras et Perdido.

Neuvième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Canal; coin Palmyre et Roman.

Dixième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à Julia; 401 avenue Tulane.

Onzième Precinct—De Broad à Metairie Road, de Canal à Julia; 506 1/2 rue Canal, près White.

QUATRIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Dauphine, de Canal à St-Louis; Bienville, entre Royale et Bourbon.

Deuxième Precinct—De Dauphine à Tremé, de Canal à St-Louis; 42 Bourgogne.

Troisième Precinct—De Tremé à Claiborne, de Canal à St-Louis; 46 Robertson, coin Bienville

Quatrième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Canal à St-Louis; 310 Bienville, coin Derbigny.

Cinquième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à St-Louis; 462 Bienville, entre Tonti et Rocheblave.

Sixième Precinct—De Broad au Lac Pontchartrain, et de la rue du Canal et Nouveau Canal au Canal Orléans et la rue St. Louis; Bienville et White.

CINQUIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, de St-Philippe à St-Louis; 45 rue Ste-Anne, près Chartres.

Deuxième Precinct—De Royale à Bourgogne, de St-Philippe à St. Louis; coin St. Pierre et Dauphine.

Troisième Precinct—De Bourgogne à Marais, de St-Philippe à St-Louis; coin Remparts et St-Pierre.

Quatrième Precinct—De Marais à Derbigny, de St-Philippe à St-Louis; Robertson entre Ste-Anne et Orléans.

Cinquième Precinct—De Derbigny à Miro, de St-Philippe à St-Louis; coin Prieur, et St-Pierre.

Sixième Precinct—De Miro au Lac Pontchartrain, et de la rue St-Louis au Canal d'Orléans au Bayou St-Jean et de la rue St-Philippe; coin Rocheblave et Ste-Anne.

SIXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, d'Esplanade à St-Philippe; 12 rue Hôpital.

Deuxième Precinct—De Royale à Remparts, d'Esplanade à St-Philippe; 50 Quartier, coin Rampart.

Troisième Precinct—De Remparts à Claiborne, d'Esplanade à St-Philippe; coin Chemin du Bayou et Villeré.

Quatrième Precinct—De Claiborne à Galvez, d'Esplanade à St-Philippe; coin Claiborne et Ursulines.

Cinquième Precinct—De la rue Galvez au Bayou St-Jean, et d'Esplanade à St-Philippe; 448 rue Hôpital.

SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Bourgogne, des Champs Elysées à Esplanade; coin Français et Chartres.

Deuxième Precinct—De Bourgogne à Marais, de Champs-Elysées à Esplanade; coin Français et Remparts.

Troisième Precinct—De Marais à Célestine, des Champs-Elysées à St-Antoine; coin Français et Claiborne.

Quatrième Precinct—De Marais à Célestine, de St-Antoine à St-Bernard; coin Robertson et Annette.

Cinquième Precinct—De Marais à Galvez, de St-Bernard à Esplanade; 364 Nord Claiborne, entre Laharpe et Columbus.

Sixième Precinct—De Galvez et Célestine à Broad et le canal Marigny, des Champs-Elysées à Esplanade; Rocheblave et Laharpe.

Septième Precinct—D'Esplanade, Broad et le canal Marigny au Lac Pontchartrain; Grande Route St-Jean et Chemin du Bayou.

HUITIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette; Mandeville et Decatur.

Deuxième Precinct—De Royale à St-Claude, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette; coin Marigny et Dauphine.

Troisième Precinct—De St-Claude à Robertson, de Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; rue Villeré, entre Mandeville et Marigny.

Quatrième Precinct—De Robertson à la Promenade Floride, de Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; coin Champs Elysées et Derbigny.

Cinquième Precinct—De la promenade de la Floride au Lac Pontchartrain, des Champs-Elysées à l'avenue Lafayette; coin des rues Champs Elysées et Colombus, Milneburg.

NEUVIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Lafayette à Clouet; St-Ferdinand et Royale.

Deuxième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Clouet à Pauline; rue Dauphine près Elmire; Thomas' Hall.

Troisième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Pauline à Pologne; coin Barthélemy et Remparts.

Quatrième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Pologne à la ligne inférieure; Avenue Jourdan et Dauphine.

Cinquième Precinct—De St Claude à la Promenade Floride, de l'Avenue Lafayette à Pologne; rues Urquhart et Clouet.

Sixième Precinct—De la rue St-Claude le long de la rue Pologne à la Promenade Floride, de là le long de la Promenade Floride à l'Avenue [illegible] et de là au Lac Pontchartrain aux Rigolets, [illegible] Lower Line à St-Claude et St-Claude à Pologne; coin St-Claude et Mathilda.

QUINZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Verret et du fleuve à Market; coin Verret et Alix.

Deuxième Precinct—De Verret à l'avenue Verret, et du fleuve à Market; rue Alix, près Vallette.

Troisième Precinct—De la rue Market à la ligne de division entre les paroisses d'Orléans et de Jefferson et du fleuve à Verret; Newton et Monroe.

Quatrième Precinct—De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier et du fleuve à la ligne de paroisse; avenue Thayer, près Patterson.

Cinquième Precinct—De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de division de la propriété de Mme E. Lewis et du Couvent des Ursulines; Lees Lane—chez Mme E. M. Lewis.

Sixième Precinct—De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines à la ligne des paroisses d'Orléans et Plaquemines, et du fleuve aux paroisses d'Orléans et Jefferson; chemin du raccourci—Baptist Church.

Second District Congressionnel.

Limites des Precincts et situation des Polls.

PREMIER WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Thalie à Felicity; coin Orange et Tchoupitoulas, Pat Burke's.

Deuxième Precinct—De St-Thomas à Constance, de Thalie à Felicity; coin Robin et Annonciation, chez Mme Carlstina.

Troisième Precinct—De Constance à Prytania, de Thalie à Felicity; Orange et Constance, chez Michael Cerbitt.

Quatrième Precinct—De Prytania à Carondelet, de Thalie à Felicity; 451 Avenue St-Charles, chez Wm W Hodgin's.

Cinquième Precinct—De Carondelet à Franklin, de Thalie à Felicity; 234 rue Melpomène, chez A. Ottstein's.

Sixième Precinct—De Franklin à Claiborne, de Thalie à Felicity; coin Melpomène et Locust, chez Mme Pickelis.

DEUXIÈME WARD

Premier Precinct—Du fleuve à Annonciation et Tchoupitoulas, de Julie à Thalie; 64 rue St Joseph.

Deuxième Precinct—D'Annonciation et Tchoupitoulas à Camp, de Julie à Thalie; rue Magazine, près Calliope.

Troisième Precinct—De Camp à Baronne, de Julie à Thalie; avenue Howard et Carondelet.

Quatrième Precinct—De Baronne à Franklin, de Julie à Thalie; Erato, entre Dryades et Baronne; terrain de ville.

Cinquième Precinct—De Franklin à Locust, de Julie à Thalie; 317 rue Clio.

Sixième Precinct—De Locust à l'avenue Carrollton, de Julie à Thalie; coin Erato et Locust.

DIXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Félicité à Première; geôle de police, Rousseau, entre Jackson et Philip.

Deuxième Precinct—De St-Thomas à Annonciation, de Félicité à Première; 147 Joséphine.

Troisième Precinct—De Annonciation à Magazine, de Félicité à Première; Joséphine et Laurel.

Quatrième Precinct—De Magazine à St-Charles, de Félicité à Première; Prytanée entre les rues St-André et Joséphine.

Cinquième Precinct—De St-Charles à Remparts, de Félicité à Première; Joséphine et Dryades.

Sixième Precinct—De Remparts à Howard, de Félicité à Première; Joséphine, coin Liberté.

Septième Precinct—De Howard au point de la rue Tonti, de Félicité à Première; rues Joséphine et Freret.

ONZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Chippewa, de Toledano à Première; 17 rue Washington ou avenue, entre St-Thomas et Tchoupitoulas.

Deuxième Precinct—De Chippewa à Laurel de Toledano à Première; 86 avenue Washington, entre Annonciation et Laurel.

Troisième Precinct—De Laurel à Magazine, de Toledano à Première; 116 avenue Washington, près Constance.

Quatrième Precinct—De Magazine à Prytanée, de Toledano à Première; coin Colisée et rue Washington ou avenue.

Cinquième Precinct—De Prytanée à Dryades, de Toledano à Première; 285 1/2 rue Washington ou avenue.

Sixième Precinct—De Dryades à Liberté, de Toledano à Première; 330 rue Washington ou avenue.

Septième Precinct—De Liberté au canal Melpomène, à la pointe, de Toledano à Première; avenue Washington, entre Magnolia et Locust.

DOUZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de Toledano à l'avenue Napoléon; rue [illegible], entre [illegible] et Laurel.

Deuxième Precinct—De Laurel à Camp, de Toledano à l'avenue Napoléon; Magazine et [illegible].

Troisième Precinct—De Camp à Broad, de Toledano à l'avenue Napoléon; St-Charles et Milan.

TREIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à [illegible], de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; [illegible]

[illegible] l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; coin Prytanée et Lyon.

QUATORZIÈME WARD.

Premier Precinct—Borné par l'avenue Peters, le fleuve Mississippi, les rues Louisiane, Prytanée et Wall; coin Joseph et Magazine.

Le second precinct inclura le reste du ward, non-inclus dans les limites ci-dessus nommées du premier precinct; soit l'avenue Peters, les rues Prytanée et Lowerline, Wall et l'arrière du quatorzième ward; rue Edmond, près St-George.

SEIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Charles, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; 43 rue Burdette.

Deuxième Precinct—De St-Charles à Melpomène tail-race, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; 79 rue Hampson.

DIX-SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Cinquième, de l'avenue Carrollton à Upperline; coin Troisième et Madison.

Deuxième Precinct—De Cinquième à Onzième de l'avenue Carrollton à Upperline; coin Cambronne et Cinquième.

Troisième Precinct—Compris entre Onzième, Upperline et Upperline canal au lac, du Nouveau Canal et de là à l'avenue Carrollton; West End, T. Bunning's House.

JOHN FITZPATRICK, Maire.

30 oct—

Avis d'élection.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 8 octobre 1892.

En vertu et sous l'autorité d'une proclamation lancée par Son Excellence Murphy J. Foster, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée le 23 septembre A. D. 1892, ordonnant qu'une élection soit tenue le

Mardi, huitième jour de novembre A. D. 1892,

(ce jour étant le mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi, dans le but suivant, à savoir:

1° Pour élire, par un ticket général, Huit Electeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis, dont deux seront pour tout l'Etat (le State at large) et six pour les six districts électoraux de cet Etat.

2° Pour élire des Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au Cinquante-troisième Congrès des Etats-Unis, qui seront élus par les électeurs qualifiés des divers Districts Congressionnels, respectivement, pour le terme de deux ans, à partir du quatrième jour de mars A. D. 1893.

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu conformément à l'Acte No 58 de la Session Extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le

Mardi, huitième jour de Novembre A. D. 1892,

(ce jour étant le mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi, dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, aux endroits où sont établis les polls désignés par le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but de voter pour les officiers mentionnés ci-après, ainsi qu'il est pourvu dans la proclamation mentionnée ci-dessus, à savoir:

1° Par le ticket général Huit Electeurs pour le Président et Vice-Président des Etats Unis, dont deux seront pour représenter l'Etat (le State at Large) et six pour représenter les six districts électoraux de cet Etat, à savoir: Un Electeur pour le Premier District, composé des paroisses Plaquemines, St-Bernard et du Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans.

Un Electeur pour le Second District, composé du Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques.

Un Electeur pour le Troisième District, composé des paroisses Iberville, Ascension, Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste Marie, Ibérie, St-Martin, Lafayette, Vermilion, Cameron et Calcasieu.

Un Electeur pour le Quatrième District composé des paroisses Rapides, Sabine, DeSoto, Natchitoches, Rivière Rouge, Caddo, Bossier, Winn, Grant, Bienville, Vernon et Webster.

Un Electeur pour le Cinquième District, composé des paroisses Concordia, Caldwell, Franklin, Tensas, Madison, Richland, Ouachita, Jackson, Lincoln, Union, Morehouse, Est Carroll, Ouest Carroll, Claiborne et Catahoula.

Et un Electeur pour le Sixième District, composé des paroisses Acadia, St Landry, Pointe Coupée, Avoyelles, Est Feliciana, Ouest Feliciana, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge, Ste Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St-Tammany.

2° Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane dans le Cinquante-troisième Congrès des Etats-Unis qui seront élus par les Electeurs qualifiés des deux Districts Congressionnels suivants (desquels districts la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, font partie) pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1893.

Un Représentant du Premier District Congressionnel, composé du Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Plaquemines et St-Bernard.

Un Représentant du Second District Congressionnel, composé du Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-Septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et ex-officio officier des retours de la paroisse d'Orléans.
7 oct—7 au 8 nov ins

ASSURANCES

Compagnie d'assurances mutuelles

DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-HUITIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL,

Nlle-Orléans, 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$133 094 46	
Sur risques maritimes	2,807 35	
Sur risques de rivières	1,361 01	
Total		$137,562 82
Moins,—Primes non acquises		49,130 00
		$88,382 82
Ajouter: Compte d'intérêts	$3,663 26	
Compte de loyer	7,596 75—	$11,264 01
		$99,646 83
Pertes payées:		
Sur risques de feu	$60,682 75	
Sur risques maritimes	313 58	
Sur risques de rivières	205 38	
Pertes totales	$61,207 75	
Primes retournées	$4,773 72	
Réassurance	2,841 85	
Dépenses	18,820 00	
Taxes	3,190 31	
Honoraires d'avocat	240 00	
Compte de courtage	1,703 11—37,577 49—	98 785 24
		$861 59
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Billets recevables		$66,044 44
Billets garantis par hypothèques et collatéraux		17,773 64
Primes en cours de collection		15,272 93
Propriétés foncières		174,497 00
Argent comptant		22,572 55
Certificats 5 0/0 de ville, (valeur du marché)		22,800 00
Actions de banques (valeur du marché)		6,741 00
Actions d'assurances (valeur du marché)		6,250 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)		9,577 00
Actions du La. Jockey Club, (valeur du marché)		2,760 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)		1,330 00
Bons à primes (valeur du marché)		2,960 00
Avance sur l'habitation Ouvier		6,964 31
Librairie et meubles de Bureau		3,600 00
Jugements		600 00
		$360,756 87

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

(Signé): PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15ème jour de juin 1892.

JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, John M. Baldwin,
Aristide Hopkins, W. H. Bellanger,
Jos. A. Shakspeare, Jayme Marl,
Henry O. Boucher, Paul Capdevielle,
H. W. Smith, J. S. Sacharie,
A. Xiques.

16juin—1 m

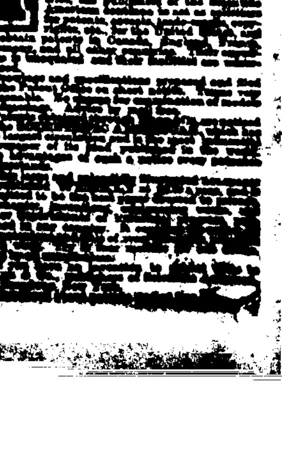

L'Abeille de [illegible]

MARDI, [illegible]

TOUS [illegible]

Voici, enfin, arrivé. [illegible] des plus graves mais été [illegible] américain. [illegible] sort de ses [illegible] électorales. [illegible] tde les maîtres tres de nos [illegible] sommes encore; mais! Cela [illegible] du scrutin [illegible] et de l'ensemble, nimité avec [illegible] Ne l'oublions pas entre tous [illegible] l'abdication [illegible] rieuse [illegible] plus [illegible]

A tous les [illegible] de [illegible]